



« Rivière et Vallée du Fango »

Résumé :

Plan de lutte contre les espèces exotiques envahissantes du bassin versant du Fango

Les objectifs

L'étude s'appuie sur les recommandations de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse parues en 2016 et proposant une méthodologie pour élaborer des plans d'actions contre la dissémination des plantes invasives. Elle propose une approche axée sur la prévention des introductions et de la dispersion de certaines espèces cibles choisies en fonction de leur niveau de colonisation et de leurs impacts sur les cours d'eau et les milieux humides.

La réalisation d'inventaires en 2019 et 2022

Un inventaire des plantes exotiques envahissantes a été réalisé en juin 2022 par le bureau d'étude Aquabio. Un peu plus de 20 kilomètres ont été inspectés à pied sur le Fango et deux de ses affluents : les ruisseaux Marsulinu et Canne. Sept espèces menaçant la biodiversité de ces milieux ont été repérées à différents stades de colonisation.

À celles-ci s'ajoutent 4 espèces exclusivement recensées sur le delta du Fango par le Conservatoire Botanique National de Corse en 2019.

Les espèces exotiques envahissantes détectées

Ailante glanduleux, Datura, Faux cotonnier, Oponces, Raisin d'Amérique, Cotule pied-de-corbeau, Eucalyptus commun, Mimosa, Oxalis des Bermudes, Flamboyant d'Hyères.

Les principales sources d'introduction

L'introduction d'espèces exotiques envahissantes sur le territoire est principalement liée aux plantations d'espèces ornementales dans les propriétés privées qui représente une réelle menace. Parmi ces espèces, certaines ont la capacité de se reproduire et de se disséminer dans le milieu naturel par l'eau, le vent, les animaux ou encore par le transport de terre et de déchets verts contaminés par les graines.

Plusieurs sources nouvelles d'introduction ont notamment été détectées lors des prospections menées en 2022. Il semblerait également que le flamboyant d'Hyères, qui aujourd'hui a envahi le delta du Fango, se soit échappé d'une propriété privée.

Plan d'actions

La qualité des milieux et les enjeux de conservation important sur le Fango et ses affluents nécessitent la mise en place d'objectifs de gestion ambitieux. En effet, le plan d'actions vise à éliminer la quasi-totalité des espèces exotiques envahissantes recensées sur le territoire par des méthodes éprouvées et par des méthodes expérimentales. Le plan d'action proposé comprend un ensemble de mesures variées et complémentaires à mener de front et dans le respect d'une certaine programmation pour leur permettre d'être efficaces. Parmi celles-ci on retrouve :

Des actions de surveillance :

- La surveillance des cours d'eau et la détection précoce suivie d'interventions rapides. La mesure vise à préserver les secteurs encore épargnés par les invasions ; à freiner ou stopper les fronts de colonisation et ralentir l'invasion des secteurs déjà colonisés ;

- La surveillance des zones pouvant être à l'origine de nouvelles introductions. L'objectif est la mise en place d'une surveillance continue à l'échelle du territoire pour détecter et éliminer les nouvelles sources potentielles d'introduction (chantiers, remblai, déchets verts) ;
- La création d'un réseau de veille. L'action vise à former les acteurs du territoire déjà présents sur le terrain à l'identification des plantes invasives afin de leur permettre de donner l'alerte en cas de nouvelle introduction.

Des chantiers d'élimination :

- L'élimination de certaines stations d'espèces exotiques présentes en début de colonisation. L'action consiste à éliminer complètement les semenciers de certaines plantes (datura, raisin d'Amérique) en début de colonisation grâce à des techniques manuelles maîtrisées afin de stopper la dissémination. Cette action est complémentaire à celle de détection précoce.

Des chantiers expérimentaux :

- Expérimenter des techniques d'élimination sur le delta du Fango. Cette action a pour objectif d'éliminer complètement certaines plantes invasives présentes sur le delta du Fango (flamboyant d'Hyères, cotule pied-de-corbeau, mimosas) par des techniques expérimentales ;
- Expérimenter des techniques d'élimination sur des zones rocheuses. Cette action consiste à supprimer par des techniques expérimentales des massifs implantés sur des substrats rocheux identifiés comme étant des populations sources ;
- Expérimenter une technique d'élimination du faux cotonnier. L'objectif de cette action est de tester l'élimination manuelle du faux cotonnier sur une petite portion du Fango avant d'étendre l'action au reste de la zone d'étude si les résultats sont concluants.

Des actions de sensibilisation :

- La sensibilisation des riverains. L'action vise à sensibiliser la population locale aux espèces invasives et de partager des connaissances techniques sur ces espèces afin d'inciter les riverains à éliminer celles qui sont présentes sur leurs propriétés tout en les accompagnant dans cette démarche ;
- La sensibilisation des collectivités et des entreprises. Cette action vise à communiquer et sensibiliser sur le risque d'introduction de nouvelles espèces exotiques envahissantes à l'échelle de la Communauté de Communes Calvi – Balagne ;
- L'efficacité des actions sera évaluée chaque année afin de rectifier si besoin la planification des actions ou de réintervenir sur certains chantiers. Une évaluation finale du plan d'actions déterminera si l'objectif stratégique a été atteint.

Coût de l'étude

Cette étude, d'un montant de 40 000 € H.T., est financée par l'Agence de l'Eau (50%) RMC ainsi que l'Office de l'Environnement de la Corse (30%).



Coût du plan d'actions

Le coût du plan d'actions est estimé à 210 000 € H.T.

La réalisation des opérations devra être faite sur 5 ans. Des financements seront sollicités auprès des partenaires institutionnels.